



## Ministère des Solidarités et de la Santé

### Echouages des algues Sargasses Actualisation des recommandations sanitaires et des mesures de gestion

publié le : **06.07.18**

#### **Communiqués et dossiers de presse | Santé et environnement**

En raison de l'augmentation de la fréquence des échouages massifs d'algues brunes Sargasses sur les côtes antillaises et malgré les moyens de prévention mis en œuvre, les populations de Martinique et de Guadeloupe sont exposées aux effets indésirables liés à leur décomposition et aux émissions de gaz.

Dans son [avis du 22 mars 2012](#) relatif aux « seuils d'intervention et aux mesures de gestion pour prévenir les effets sur la santé des populations exposées à l'hydrogène sulfuré provenant d'algues brunes échouées sur les côtes de La Martinique et de La Guadeloupe », le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) a conforté les mesures de prévention et de protection mises en œuvre localement vis-à-vis de l'hydrogène sulfuré.

En 2018, les concentrations concomitantes d'hydrogène sulfuré et d'ammoniac dans l'air relevées ponctuellement à proximité immédiate des algues échouées, ont conduit la Direction générale de la Santé, soucieuse de la protection sanitaire des populations, à saisir à nouveau le Haut conseil de la santé publique (HCSP) pour actualiser les mesures de gestion ainsi que les recommandations sanitaires destinées aux populations.

Cet avis rendu public ce jour, qui tient compte des conditions d'exposition constatées :

- ▶ rappelle les connaissances scientifiques relatives aux effets sanitaires d'une exposition au sulfure d'hydrogène et à l'ammoniac ;
- ▶ définit des valeurs de concentration de ces gaz pour la gestion des actions sanitaires à mener, de nouvelles valeurs plus protectrices de la population sont proposées pour l'hydrogène sulfuré ;
- ▶ propose des messages d'information à destination de la population selon les niveaux mesurés.

Les éléments de gestion recommandés seront mis en œuvre sur ces nouvelles bases. Les informations recueillies et les recommandations sanitaires seront communiquées régulièrement à l'échelon local. Par ailleurs, le Gouvernement lancera également une étude afin de documenter les effets à des expositions récurrentes et discontinues.